AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0868
FR0000053266-FS0399

12 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SARTORIUS STEDIM BIOTECH

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2016, la société de droit allemand Sartorius AG[1] (Weender Landstrasse, 94-108, 37075 Goettingen, Allemagne), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2016, le seuil de 2/3 du capital de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH et détenir individuellement 11 408 400 actions SARTORIUS STEDIM BIOTECH représentant 22 816 800 de droits de vote, soit 67,09% du capital et 75,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion-absorption par la société Sartorius Stedim Biotech de la société VL Finance[3].

[1] Contrôlée par une indivision formée de Mme C. Franken, Mme U. Baro et Mme K. Sartorius-Herbst, portant sur les biens légués par M. Horst Sartorius, et administrée de manière indépendante par un exécuteur testamentaire, M. Arnold Picot.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 005 460 actions représentant 30 270 480 droits de vote.
[3] Cf. notamment document enregistré par l'AMF le 14 mars 2016 sous le n° E.16-008.